Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D174_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 2 novembre 2023

L'an 2023 et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 26 octobre 2023.

Date de la convocation : 26 octobre 2023
Date d'affichage : 26 octobre 2023
Délibération N° 02-11-2023 / N°174
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 7
Membres votants : 84

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Alexandre Hulot, Yves Petit, André Michel, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Alain Debureaux, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Philippe Carton suppléé par Fabien Duranel, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.
Absents excusés : Michel Petit, Christian Boucly, Geneviève Meurice, Benoit François, René Pruvost, Eric Caron, Chantal Dufresne.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Eric Poulain ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Roland Descamps ayant donné procuration à Lionel Cayet,.

Secrétaire de séance : Patrick Dekeyser

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D174_2023-DE

Titre de la délibération : Renouvellement de la contribution au S[illegible] Mobilités

Vu, la Loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 novembre 2000 qui autorise la création de syndicat mixte pour les autorités organisatrices de Transports afin de mieux coordonner leurs actions.
Vu, la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2019 qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité.
Vu, la délibération N° 22-02-2021/ N°15 qui acte la décision de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois de prendre la compétence mobilité.
Vu, l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2021 qui donne à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois la compétence Mobilité.
Vu la délibération N° 24-02-2022/ N° 24 qui acte l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à Hauts-de-France Mobilités.
Considérant :

Monsieur le Vice-Président précise aux délégués communautaires que la Communauté de Communes adhère au syndicat mixte Hauts de France Mobilité, lui permettant ainsi de bénéficier des services (d'accompagnement et de soutien aux adhérents) et des outils que le syndicat a développé en matière de mobilité .

Pour cette année 2023, l'augmentation de la population entraîne une légère augmentation de la contribution au montant initialement proposé, à savoir 4 979 € contre 5 133,60 €.

Monsieur le Vice-Président précise que la contribution liée à notre adhésion à Hauts de France Mobilité est appelée annuellement sur la base de 15 cts par habitant calculée sur la population annuelle de la CCCA.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 24 octobre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'acquitter annuellement l'appel à contribution envers le Syndicat Hauts-de-France Mobilités sur la base d'une cotisation calculée sur la démographie lnsee N-2 du ressort territorial, sur une base de 15 centimes par habitant.
- d'autoriser le Président à prendre les engagements administratifs, juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/11/2023 et publication ou notificatio du 09/11/2023